Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 33 (1941)

Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

33me année | Novembre 1941 | No 11

Les tâches et les tendances de l'économie de guerre.

Par *Robert Bratschi.*
Conseiller national, président de l'Union syndicale suisse.

I.

L'organisation de l'économie de guerre, dont la structure a déjà été exposée dans le no 9 de la «Revue syndicale» par le collègue M. Meister sous l'angle de vue particulier de la représentation des organisations syndicales, fait l'objet d'un article détaillé du Dr Willy Spühler que l'on trouvera plus loin. Rappelons encore que l'appareil mis sur pied par le Département fédéral de l'économie publique repose sur les expériences faites au cours de la guerre de 1914/18. Les organes suivants sont spécialement chargés des tâches d'économie de guerre au sens étroit du terme:

le Secrétariat général,
l'Office de guerre pour l'alimentation,
l'Office de guerre pour l'industrie et le travail,
l'Office de guerre pour les transports,
la Division du commerce du Département de l'économie publique,
l'Office de guerre pour l'assistance.

En outre, on a créé une juridiction particulière sous forme de commissions pénales.

Quelques-uns des offices mentionnés plus haut (alimentation, industrie et travail, transports) ont été créés de toutes pièces. Les autres résultent de l'extension d'organes déjà existants du Département fédéral de l'économie publique.

Dans son ensemble, l'appareil d'économie de guerre est placé sous l'autorité du chef du Département de l'économie publique.

D'autres départements fédéraux s'occupent encore de tâches relevant de l'économie de guerre. C'est ainsi que l'organisation de *la création d'occasions de travail* — qui risque de revêtir prochainement une grande importance — relève du Département mi-